

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Refus d'un moratoire sur les mines d'uranium

LE GOUVERNEMENT CÈDE AU LOBBY MINIER

QUÉBEC, le 25 mars 2010 – Dans une lettre en réponse aux pétitions de 14 000 signataires demandant un moratoire sur les mines d'uranium à Sept-Îles et au Québec, le ministre Serge Simard, au nom du gouvernement, refuse d'instaurer un tel moratoire, jugeant qu'il est « injustifié » et qu'il nuirait au climat d'investissement minier au Québec. La coalition *Pour que le Québec meilleure ait mine!* dénonce cette position du gouvernement, qui répond davantage à l'intérêt d'un petit nombre de compagnies minières qu'à celui du bien être général de la population. « Après avoir semblé favorable à un moratoire, au moins au niveau local, le gouvernement plie aujourd'hui devant le lobby minier au détriment de la santé publique, de l'environnement et de la qualité de vie d'une majorité. Il le fait à la veille d'une consultation générale en commission parlementaire prévue pour débattre de ces questions. C'est insensé et anti-démocratique ! » dénonce Christian Simard de Nature Québec.

Craintes de poursuites et de compensations

De façon à peine voilée, la lettre révèle également que le gouvernement craint des poursuites judiciaires de la part des compagnies minières advenant la mise en place d'un moratoire. « Cette attitude d'aplat-ventrisme est inacceptable de la part d'un gouvernement responsable comme le Québec. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse n'ont pourtant pas hésité à mettre en place des moratoires dans leurs provinces. Si des compagnies minières ont fait des menaces au gouvernement, qu'on nous dévoile leurs noms! Autrement, ce n'est que de la pure spéculation. C'est à se demander pour qui gouverne le gouvernement actuel, pour l'industrie ou pour la population ? » se demande Ugo Lapointe, l'un des porte-paroles de la Coalition.

Dénis des risques et des dangers

Alors que la Commission canadienne de sûreté nucléaire et la Santé publique du Québec n'ont jamais nié la présence de risques et de dangers liés à l'exploitation de mines d'uranium, la lettre signée par le ministre Simard leur fait pourtant dire le contraire. « C'est aberrant! Soit le ministre Simard est mal informé, soit il ment. Dans les deux cas, il doit se rétracter et corriger les faits », insiste Marc Fafard de Sept-Îles sans uranium.

La Santé publique du Québec a d'ailleurs mis sur pied, en janvier 2010, un comité d'étude pour caractériser l'ensemble des risques et des dangers liés à l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium. « Les conclusions de cette étude ne seront pas connues avant un ou deux ans de travail et d'analyse. Entre temps, il semble inconcevable qu'on n'impose pas immédiatement un moratoire sur toutes nouvelles mines d'uranium afin de ne pas hypothéquer la santé des populations et la qualité de l'environnement » explique Marc Fafard.

Lucie Martineau, présidente du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), un organisme important qui vient de se joindre à la Coalition, est du même avis « Un moratoire sur toutes nouvelles mines d'uranium serait l'approche la plus prudente dans le contexte actuel. Un moratoire permettrait de respecter les principes de prévention et de précaution de la *Loi sur le développement durable*, adoptée en 2006, tout en donnant le temps nécessaire au gouvernement de prendre une décision en toute connaissance de cause ».

Pressions accrues du lobby minier

« Nous ne sommes pas dupes des pressions qu'exerce présentement le lobby minier sur le gouvernement et sur nos élus. Face à un moratoire présentement réclamé par une majorité des communautés directement affectées, les compagnies uranifères paniquent! Plutôt que de

respecter la volonté de la population et de se retirer, ces compagnies préfèrent attaquer et discréditer la réputation des individus qui « osent » parler des risques et des dangers de cette industrie. Ce sont des pratiques rétrogrades que nous dénonçons » affirme François Lapierre de l'Association de protection des Hautes-Laurentides.

Plainte à l'Ordre des géologues

C'est d'ailleurs hier que la Coalition a déposé formellement une plainte à l'Ordre des géologues du Québec. La Coalition reproche à des membres de cet ordre d'avoir enfreint leur code de déontologie en transmettant au public des informations incomplètes et inexacts concernant les risques liés à l'exploitation de mines d'uranium. La Coalition reproche également leur manque de transparence et d'intégrité, en omettant de révéler clairement les conflits d'intérêts qui les lient avec des compagnies et des projets d'uranium au Québec. La plainte peut-être consultée sur le site Internet de Nature Québec (http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/TE10-03_PlainteOrdreGeologues.pdf).

Rappelons que les mines d'uranium génèrent d'importantes quantités de déchets et de résidus miniers radioactifs dont les risques pour la santé et l'environnement perdurent sur des milliers d'années. À notre connaissance, il n'existe encore aucune méthode et aucune technologie qui permettent d'éliminer ces risques à long terme.

D'ici la caractérisation complète de ces risques et de ces dangers, ainsi que de la prise en considération des alternatives à l'uranium et au nucléaire, les membres de la Coalition répètent avec insistance la nécessité d'instaurer un moratoire sur les mines d'uranium au Québec.

-30-

Pour information :

- Christian Simard, 418.931.1131, christian.simard@naturequebec.org
- Ugo Lapointe, 514.708.0134, ulapointe_quebecmeilleuremine@yahoo.com
- Marc Fafard, 418.965.7282, sisur2009@yahoo.ca
- François Lapierre, 1.866.623.5875, francois@essentielle-coop.qc.ca

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une quinzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental. La coalition juge essentiel d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) ▪ Société pour la nature et les Parcs (SNAP-Québec) ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*